

DECRET N° 2009-186 DU 13 MAI 2009

portant attributions d'une concession minière de calcaire et d'argile à la Société Nouvelle Cimenterie du Bénin à Massè Commune d'Adja-Ouère Département du Plateau.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 98-30 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement ;
- Vu** la loi n° 2006-17 du 17 octobre 2006 portant Code minier et fiscalités minières en République du Bénin ;
- Vu** l'ordonnance n° 2008-04 du 28 juillet 2008 portant modification des articles 11 et 33 de la loi n° 90-002 du 09 mai 1990 portant code des investissements et instituant par adjonction des articles 47-1 A 47-3 le régime « D » relatif aux investissements lourds ;
- Vu** l'ordonnance n° 2008-06 du 05 novembre 2008 portant modification des articles 11 nouveau, 33 nouveau, 47-1 et 47-2 de la loi n° 90-002 du 09 mai 1990 portant code des investissements, telle que modifiée par l'ordonnance 2008-04 du 28 juillet 2008 et instituant par les articles 47-4 à 47-8 le régime « E » relatif aux investissements structurants ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006, par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2008-637 du 27 octobre 2008 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2007-580 du 28 décembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau ;

Vu le décret n° 2008-111 du 12 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;

Sur proposition conjointe du Ministre des Recherches Pétrolières et Minières, du Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique, du Ministre de l'Economie et des Finances, du Ministre de l'Industrie et du Ministre du Commerce ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 08 avril 2009 ;

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Il est accordé à la Société Nouvelle Cimenterie du Bénin S.A. (NOCIBE SA) dont le siège est situé à Cotonou carré n° 131 Guinkomey 02 BP 2877 Cotonou, la concession minière d'une superficie totale de 736 hectares environ à Massè (Commune d'Adja-Ouèrè) pour l'exploitation du gisement de calcaire et d'argile pour la production de clinker et de ciment.

Article 2 : Le périmètre concédé est constitué d'un polygone dont les sommets sont définis comme suit par leurs coordonnées exprimées dans le système UTM WGS 1984 :

Polygone Carrière calcaire et argile

Sommet	X	y
Carrière 1	449090.00	792731.00
Carrière 2	449090.00	791731.00
Carrière 3	450690.00	791731.00
Carrière 4	450690.00	789931.00
Carrière 5	448690.00	789931.00
Carrière 6	447090.00	791331.00
Carrière 7	447090.00	792731.00

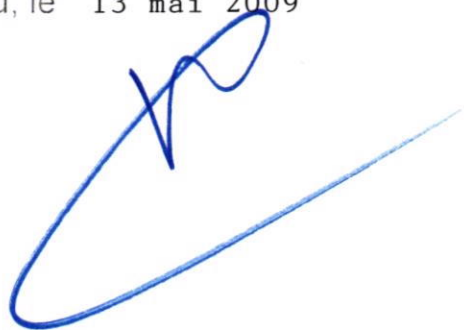
Article 3 : La concession minière est accordée pour une durée de 30 ans renouvelable de droit deux fois pour une période de 10 ans à chaque fois à compter de la date de signature du présent décret.

Article 4 : Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, le Ministre de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire, le Ministre de l'Industrie, le Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés de faciliter à la Société Nouvelle Cimenterie du Bénin l'accomplissement des travaux relatifs à l'exploitation du complexe.

Article 5 : Le Ministre des Recherches Pétrolières et Minières, le Ministre de l'Industrie et le Ministre du Commerce sont chargés de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 13 mai 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



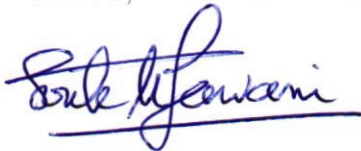
Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de la
Prospective du Développement et de
l'Evaluation de l'Action Publique,



Pascal Iréné KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



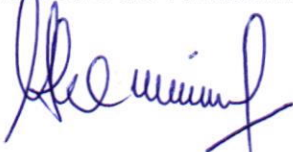
Soulé Mana LAWANI

Le Ministre des Recherches
Pétrolières et Minières



Barthélémy Dahoqa KASSA

Le Ministre de l'Industrie,



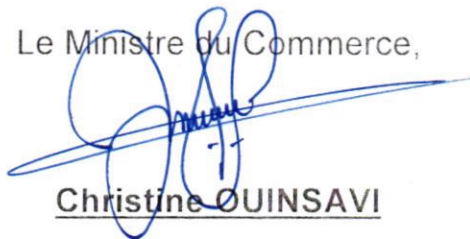
Grégoire AKOFODJI

Le Ministre de l'Environnement
et de la Protection de la Nature,



Justin Sossou ADANMAYI

Le Ministre du Commerce,



Christine QUINSAVI

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC2 CS 2 HCJ 2 HAAC 2 CES 2 MRPM 4- MECPDEAP 4 - MI 4 - MC 4 - MEF 4 - MEPN 4 - AUTRES MINISTERES 25 DGB-CF-DGTCP-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE 3 BCP - CSN-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UP-FDSP 02 DEP/PLATEAU 4 - COMMUNE D'ADJA-OUERE 4 - JO 1.-